



RECU LE 24 NOV. 2020

P.P. CH-1951
Sion

A-PRIORITY Poste CH SA

Administration communale
Service administratif - Administration
générale
Rue des Dents-du-Midi 44
Case postale 246
1868 Collombey



Notre réf. FC/STE
Votre réf. MOL - sta

Date 17.11.2020

**H21MO - Frontière Vaud - Jonction H201
Giratoire Pré-Loup
Sécurisation de la traversée piétonne**

Madame, Monsieur,

Votre courrier du 14 octobre dernier a attiré toute notre attention; nous pouvons vous amener les éléments de réponse suivants. Dans la situation actuelle, au niveau du giratoire de Pré-Loup, il existe :

- un cheminement piétonnier sécurisé par un trottoir de part et d'autre du giratoire,
- une aide à la traversée matérialisée par un îlot central qui permet au piéton, au besoin, de s'arrêter en sécurité entre les deux voies de circulation,
- un éclairage public afin d'améliorer la visibilité des piétons pour les usagers de la route.

Cette traversée piétonne étant située hors localité, il est conforme à la pratique du SDM de ne pas « marquer » ladite traversée. Cette pratique est mise en œuvre d'entente et en collaboration avec la Commission Cantonale de Signalisation Routière (CCSR), compétente en matière de signalisation et de marquage routiers.

Nous vous proposons, afin d'améliorer la sécurité des piétons, la mise en place d'une signalisation verticale (OSR 1.30 « Autres dangers » et d'une plaque complémentaire 5.34 « Piéton ») avant l'arrivée au giratoire en direction de la route de la Vallée. Pour la voie sortante du giratoire, aucune mesure supplémentaire ne sera mise en œuvre.

En formulant le vœu que notre proposition vous satisfasse, et dans l'attente de votre accord pour sa réalisation, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.


Vincent Pellissier
Chef de service SDM


Eric Duc
Chef de la section IRT

Copie à SDM, Arrdt 3

